

**Arrêté n°2025-PG-109**  
**Arrêté complémentaire à l'arrêté 2025-PG-064**  
**portant désignation d'examineurs supplémentaires**  
**du concours externe, du concours interne et du troisième concours**  
**pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2024-PG-093 du 23 décembre 2024, portant ouverture d'un concours externe, concours interne et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-064 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant désignation des surveillants, des correcteurs et des examinateurs complémentaires du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025,

Vu la convention de Co organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'inter région Ile de France / Centre-Val de Loire et son avenant n°1,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territorial d'Eure-et-Loir,

Considérant le recensement des postes effectué,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme examinateurs complémentaires de l'épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025, en supplément des examinateurs complémentaires désignés dans l'arrêté n° 2025-PG-064 les personnes ayant qualité d'élu local suivantes :

- Mme Amandine DUNAS
- Mme Catherine SCLAVON
- Mme Laurence VELARD

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luisant, le 17 décembre 2025,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : **18 DEC. 2025**  
et de la publication le : **18 DEC. 2025**

Par délégation,  
La Directrice Générale des Services,

Gabrielle BARRETT-JACQUET